

vau de réparation, de reconstruction ou de renforcement des digues d'inondation de la Meuse.

fr. 31,410 21

b. Art. 14 bis. Indemnité à l'agent du trésor à Hasselt pour la tenue des écritures de la comptabilité provinciale. 800 »

c. Art. 21 bis. Subside au profit des communes d'Ophoven et de Kessenich pour l'exécution des travaux d'amélioration à effectuer au cours d'eau « le Witbeek ». 7,000 »

d. Art. 16 bis. Frais de déplacement, en 1879, au profit du commissaire voyer de l'arrondissement de Maeseyck. 300 »

Les dépenses dont il s'agit seront couvertes au moyen des ressources extraordinaires réalisées en 1881 et au besoin par une nouvelle émission de titres de l'emprunt provincial de 300,000 francs.

Art. 4. Sont approuvées les résolutions du conseil provincial de Namur des 8, 9, 13, 14 et 16 juillet 1881, portant :

A. Budget provincial de 1880 :

1° Seront prélevées sur l'article 46 (subside provincial pour l'amélioration de la voirie) les sommes suivantes :

a. 559 fr. 41 c. pour payer les honoraires dus aux avocats Pierlot, à Dinant, et Clochereux, à Liège, du chef de l'instance qu'ils ont été chargés de soutenir, au nom de la province, au sujet des droits de celle-ci à la propriété de l'ancien tribunal de Dinant ;

b. 200 francs pour payer les honoraires dus à l'avocat Pierlot, à Dinant, chargé de la défense des intérêts de la province dans le procès intervenu entre M. de Garcia de la Vega et la commune d'Evellette, relativement à la propriété d'un chemin ;

c. 143 francs pour payer les honoraires dus au notaire Laurent, à Dinant, du chef de la tentative de vente des locaux de l'ancien tribunal de cette ville ;

d. 400 francs à titre d'indemnité à la demoiselle Cousin, ancienne concierge du tribunal de Dinant ;

e. 10,620 francs pour solder les travaux urgents et imprévus qui ont dû être exécutés en 1880 aux casernes de gendarmerie de Philippeville, Moustier et Burnot ;

f. 572 fr. 84 c. pour solder l'état des fournitures et des réparations d'objets mobiliers, faites pendant l'exercice 1880, pour les casernes de gendarmerie, par l'entrepreneur Lefert, Joseph.

2° Seront prélevées sur l'article 91 (subside pour célébrer, en 1880, dans la province de Namur, le 80^e anniversaire de l'indépendance de la patrie) les sommes suivantes :

a. 2,000 francs à mettre à la disposition de la députation permanente pour organiser, de concert avec l'administration communale de Namur, une fête publique lors de l'inauguration de la statue d'Omalius d'Halloy ;

b. 500 francs pour l'organisation d'un concours de chauffeurs-machinistes ;

3° Le libellé de l'article 86 (frais d'ameublement du local servant de maternité) est complété par les mots : *et entretien des bâtiments de cet établissement.*

B. Budget provincial de 1881 :

Le libellé de l'article 28 (crédit pour l'achat du mobilier du palais de justice de Dinant) est ainsi modifié : « Crédit pour l'achèvement des travaux de construction du palais de justice de Dinant et pour l'achat du mobilier destiné à cet édifice ».

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur (M. G. ROLIN-JAEQUEMYS) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

307. — 20 AOUT 1881. — *Loi allouant des crédits spéciaux au département de l'intérieur* (1). (Monit. du 21 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est alloué au département de l'intérieur des crédits spéciaux, savoir :

1^o Confection des tables décennales des actes de l'état civil. Période de 1871 à 1880. Quarante-trois mille cent cinquante francs (fr. 43,150) pour la quote-part de l'Etat dans les frais de confection de ces tables. fr. 43,150 »

2^o Musée royal d'armures et d'antiquités. Six mille francs (fr. 6,000) pour l'acquisition d'objets d'art ancien provenant de la collection Disch, de Cologne 6,000 »

3^o Musée royal d'histoire naturelle. Douze mille francs (fr. 12,000) pour l'acquisition d'une collection de Curculionides appartenant à M. Roelofs 12,000 »

4^o Palais des beaux-arts. Cinquante mille francs (fr. 50,000) pour l'acquisition d'un nouvel orgue destiné à être placé au palais des beaux-arts 50,000 »

Total. fr. 111,150 »

Art. 2. Les crédits mentionnés dans la

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 août 1881, p. 1610.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 22.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 août 1881, p. 424.

(1) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 juillet 1881, p. 261. — Rapport. Séance du 15 juillet, p. 251.

présente loi seront couverts par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

308. — 20 AOUT 1881. — Loi portant érection de la commune de Steendorp (Flandre orientale) (1). (Monit. du 25 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Steendorp est séparée de la commune de Basel (Flandre orientale), et érigée en commune distincte sous le nom de Steendorp.

La nouvelle commune comprendra les hameaux de Kraekwyck partie sud, Sottegem, Hemelryck, Blauwhofwyk, Bolderyk, Roomkouters, Schaudries, Vuurcauter et Schanselbroek; les limites sont fixées conformément au tracé indiqué au plan annexé à la présente loi par un liséré rouge sous les lettres A'B'C'D'E'F'G' CDEFGHIK.

Art. 2. Le nombre de conseillers de chacune des deux communes sera fixé par l'arrêté royal déterminant le chiffre des populations.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

309. — 23 AOUT 1881. — Arrêté royal par lequel M. Delhuin (A.), ancien membre de la chambre des représentants,

(1) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 juin 1881, p. 259-260. — Rapport. Séance du 1^{er} juillet, p. 267.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 août 1881, p. 1612-1614.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 22.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 432.

est promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold. (Monit. des 24-25 août 1881.)

310. — 23 AOUT 1881. — Loi ouvrant au département de l'intérieur un crédit spécial de 1,100,000 francs pour l'amélioration de l'armement et de l'équipement de la garde civique (2). (Monit. du 26 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit extraordinaire et spécial d'un million cent mille francs pour améliorer l'armement et l'équipement de la garde civique.

Art. 2. Le crédit sera couvert au moyen d'une émission de titres de la dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

311. — 23 AOUT 1881. — Arrêté royal. — Budget de la province de Luxembourg pour l'exercice 1882. (Monit. du 28 août 1881.)

Léopold II, etc. Vu le budget de la province de Luxembourg pour l'exercice 1882, fixé par le conseil provincial dans sa séance du 15 juillet 1881 :

1^o En recettes et en dépenses provinciales, à la somme de cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-neuf francs (fr. 539,089);

2^o En recettes et en dépenses pour ordre, à la somme de cinquante-cinq mille francs (fr. 55,000);

(2) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 juillet 1881, p. 248. — Rapport. Séance du 3 août, p. 294.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 août 1881, p. 1634-1636.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 25-26.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 433-435.